

Cet homme nous veut-il du mal ?

Sa loi de 1991 fait figure d'épouvantail. Claude Evin n'a pas bonne presse, on le décrit comme un ayatollah. Qui est cet ancien ministre de la Santé par qui sont venus tous nos ennuis ? Ancien fumeur de cigare, se décrivant même comme un bon vivant, l'actuel député de Saint-Nazaire a accepté de répondre à *L'Amateur de Cigare*.

Vous n'avez jamais fumé ?

Mais si, j'ai été un fumeur de pipe, et même de cigares. Je conserve chez moi une collection de pipes que je me contente à présent de regarder. J'ai arrêté de fumer en 1988.

Pourquoi ?

J'ai pris cette décision quand je suis devenu ministre de la Santé. **Qui est à l'origine de la loi Evin ? Est-ce vous ou le premier ministre ?**

C'est moi. Michel Rocard m'a d'emblée soutenu. Et pourtant c'est un gros fumeur. Il était convaincu comme moi de la nécessité d'une loi protectrice de la santé.

Mais il y avait déjà la loi Veil. Vous voulez donc serrer encore un peu plus la vis ?

La loi Veil, malheureusement, était constamment détournée. J'étais ministre de la Santé, et dès lors qu'on vous démontre que le tabac continue à être la première cause de mortalité en France, vous vous devez d'agir.

Qui cela - on - ?

Les experts, les nombreuses études qui ont été faites dans ce domaine. Soixante-dix mille décès par an ont leur origine dans le tabac. Ne parlons pas, chez beaucoup, de la diminution de l'espérance de vie. J'ai fait simplement mon travail de ministre de la Santé.



© Patrick Fournier/Corbis Sygma

Claude Evin est né en 1949, au Cellier (Loire-Atlantique). Élu député de Saint-Nazaire pour la première fois en 1978, il est nommé en 1988 ministre des Affaires sociales, chargé de la Santé et de la Protection sociale dans le cabinet Michel Rocard. Il quitte le gouvernement en mai 1991.

La loi du 10 janvier 1991, dite loi Evin, interdit notamment - toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac ou des produits du tabac -. Est visée par cette interdiction - toute propagande ou publicité en faveur d'un organisme, d'un service, d'une activité, d'un produit ou d'un article autre que le tabac ou un produit du tabac lorsque par son graphisme, sa présentation, l'utilisation d'une marque, d'un emblème publicitaire ou de tout autre signe distinctif, elle rappelle le tabac ou un produit du tabac -. Claude Evin, qui est membre de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, vient de se voir confier par le gouvernement une mission d'études sur les systèmes de protection sociale dans les pays en voie de développement.

